



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 07 juillet 2020

Présents : Mrs HENNEBERT, MORELLE, CARE, DEGROOTE, DELATTRE, DZIK,  
GEORGES, MARCAILLE, MIELCZAREK  
Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

Aucun absentéisme

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DI MUZIO

**Le compte rendu de la présente séance est adopté sans observations**

### **DELIBERATION - VOTE DU CONTRAT DE MAINTENANCE SOFRATEL**

L'installation de vidéosurveillance avançant en âge ; il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance pour les 9 caméras ; jusqu'alors la Société SOFRATEL intervenait ponctuellement et gracieusement en cas de problème.

Une proposition d'ajout de 2 projecteurs infrarouges pour améliorer la lisibilité des images (plaque d'immatriculation) sur 2 sites peu éclairés.

Coût de la maintenance par an :

- **Maintenance préventive** : 2 visites annuelles pour entretien

Montant : 2 484,00 € HT

- **Maintenance curative** : Dépannage en 24 H à 48 H

Montant : 3 260,00 € HT

- **Remplacement de pièces** :

Montant : 2 332,00 € HT

Soit un coût total annuel de 8 076,00 € HT

ENGAGEMENT pour l'année en cours et les 48 mois civils suivants

Les dégradations volontaires ou dues aux intempéries ne sont pas prises en compte, recours aux assurances respectives

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION - VOTE DE REVISION DES TARIFS DE CANTINE ET DE GARDERIE**

Révision des tarifs par la Société de Restauration A.P.I, le repas Enfant passe de 2,95 € à 2,98 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas répercuter cette augmentation sur le prix du ticket de cantine qui restera donc à 3,40 € ; de même, pas d'augmentation du ticket de garderie qui reste à 1,50 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION - VOTE POUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF 2020**

Le Conseil Municipal accepte de percevoir l'indemnité de GRDF pour les 3 967 m de canalisation qui traversent le village, indemnité d'un montant de 300,94 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION - VOTE DONNANT POUVOIR AU MAIRE DE LANCER UNE ETUDE SUR LE SITE DE LA SALLE SAINT-MARTIN**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur HENNEBERT et / ou Madame THEOLAT a lancer la procédure d'étude de projet du site de la salle Saint-Martin, rue de l'Abbé Delbecque

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ANNULATION DE LA DELIBERATION 010 DU 26 MAI 2020**

La sous-préfecture demande l'annulation de la délibération qui concerne l'indemnité des élus, les modalités de calcul ne correspondent pas aux recommandations.

Le montant des indemnités dépasse le montant de l'enveloppe globale.

**Annulation de la délibération adoptée à l'unanimité**

### **DELIBERATION - VOTE DES INDEMNITES DES ELUS**

ADAPTATION DES TAUX D'INDEMNITE DES ELUS :

- Le maire passe de 40 % à 28,9 %
- Les adjoints passent de 10,4 % à 9 %
- Les conseillers municipaux passent de 1,75 % à 1,5 %

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **DELIBERATION - VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Révision du tarif de location de la salle des fêtes, le montant de location pour les Estreusiens reste identique, c'est à dire 350,00 € pour le week-end nettoyage compris

Le montant pour les extérieurs passe de 550,00 € à 600,00 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **DELIBERATION - ASSOCIATION POUR L'ENFANCE RURALE**

Sollicitation de l' APER qui demande le versement d'une subvention de 24 752,00 €, demande qui intervient alors que du fait de la situation sanitaire il n'y a pas encore eu d'assemblée générale.

Le versement peut attendre l'assemblée générale qui se déroulera en Septembre.

Désignation des membres du CA de l' APER :

Titulaires :

- Madame Josée THEOLAT
- Mme Dominique VALOIS

Suppléante :

- Madame Anne-Marie DI MUZIO

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **DELIBERATION - CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Général de division, gouverneur militaire de Lille demande la désignation d'un correspondant Défense au sein du Conseil Municipal.

Monsieur MORELLE Hugues accepte cette fonction.

**DELIBERATION - DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

La délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire permet de fluidifier et de réduire les délais dans la gestion des affaires courantes de la commune.

Cette délégation concerne 29 attributions citées par Monsieur le Maire, qui rendra compte des décisions prises par délégation

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**QUESTIONS DIVERSES**

Le club de Football, "Etoile Sportive" n'est pas assuré pour la location des équipements de la rue Paul Doumer.

Monsieur le Maire a demandé à Madame MIROUX, Présidente du club, de régulariser au plus vite et de transmettre en mairie l'attestation d'assurance

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait ESTREUX, le 09 juillet 2020

Le Maire  
Maurice HENNEBERT

